

BANYULS SUR MER, le 02 mars 2023



Le Maire de Banyuls sur mer

à

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE
ILLIBERIS
3 Imp. Charlemagne
66700 ARGELES-SUR-MER

Nos Réf. : Service Comptabilité
Dossier suivi par : Hervé TOIRON
e-mail : h.toiron@banyuls-sur-mer.com
Objet : : « Enveloppe Fonds de Projet »
Travaux d'aménagement du Front de mer Tranche 3

Monsieur le Président,

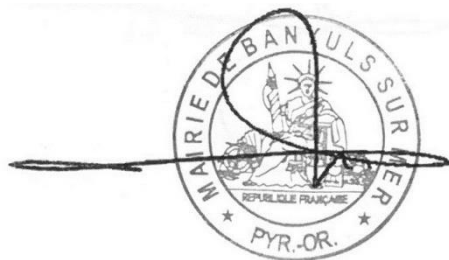
Dans le cadre de l'enveloppe Fonds de projet attribué aux communes membre de la Communauté des Communes et notamment par le biais de l'Item Valorisation des espaces touristiques, j'ai l'honneur de solliciter une aide financière relative à l'opération Travaux d'Aménagement du front de mer Tranche 3

A ce titre, vous trouverez ci-joint, un dossier comprenant :

- Le courrier de demande de subvention
- La décision du Maire sollicitant le Fonds de projets
- La notice explicative
- Le plan de financement
- Le planning prévisionnel
- Le devis estimatif détaillé

En espérant que ce projet retiendra votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Le Maire



Jean-Michel SOLÉ

www.banyuls-sur-mer.com

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230407-DL2023-0103-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023



**DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET**

**DECISION DU MAIRE
N°022/2023**

**Travaux d'Aménagement du Front de mer Tranche 3
– Demandes de subventions –
Modification du plan de financement**

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 26 ;

Vu la délibération n° 14/juin/2020 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Considérant qu'en vertu de l'alinéa 26 susvisé, le maire peut demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, dans les conditions fixées par la délibération n°14/juin/2020 ;

Considérant que l'objectif principal de la ville de Banyuls-sur-Mer à travers le projet de requalification du Front de mer est d'améliorer l'image et l'attractivité de la partie sud du Front de mer, notamment en y apportant de nouvelles fonctions et de nouveaux usages ;

Considérant que ce projet permettra également de développer et d'améliorer la protection des biens et des personnes, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'amélioration de l'éclairage, le développement économique de la commune et l'attractivité touristique du territoire de manière plus large ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche globale environnementale, écologique et économique vertueuse ;

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de la tranche 3 des travaux d'aménagement du Front de mer, Monsieur le Maire sollicite l'octroi d'aides financières auprès des financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessous :

BUDGET H.T.				
Poste de dépense	Montant	Financement	Montant	Taux
Travaux d'aménagement du Front de mer	2 516 000.00 €	Région Occitanie	503 200.00 €	20 %
		Etat	503 200.00 €	20 %
		Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris	754 800.00 €	30 %
		Financement Commune	754 800.00 €	30%
TOTAL	2 516 000.00 €	TOTAL	2 516 000.00 €	100 %

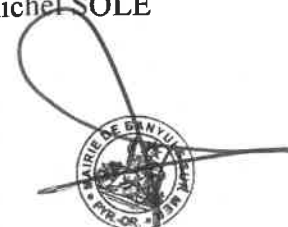
Article 2 : Le programme fonctionnel de la commune comprend les éléments suivants :

- Recomposer un front de mer pour tous sur toute sa largeur
- Poursuivre la promenade du front de mer
- Repenser les aires de jeux
- Requalifier les aires de jeux de boule
- Mettre à niveau les galeries le long du port
- Repenser les guinguettes
- Réétudier des espaces verts et des espaces d'agrément
- Reconfigurer les zones de stationnement
- Parfaire l'accueil des visiteurs et des plaisanciers
- Amender l'accueil des animations temporaires
- Moderniser l'éclairage public

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le responsable du service Comptabilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le lundi 27 février 2023

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ



NOTICE DE PRÉSENTATION

AVANT-PROJET

RÉAMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE BANYULS-SUR-MER

(Valorisation du territoire, développement économique et touristique, mise en conformité PMR, abord du port et littoral 21)

MAITRISE
D'OUVRAGE



AOÛT 2022

PAYSAGE
URBANISME
ARCHITECTURE



An aerial photograph of a coastal town, likely in the Mediterranean region. The town is built on a hillside, with numerous buildings featuring terracotta roofs. In the foreground, there is a harbor filled with many white yachts and boats. A stone pier extends into the water, separating a sandy beach area from the harbor. The background shows rolling green hills and mountains under a blue sky with scattered clouds. A large teal circle is overlaid on the left side of the image, containing the number '01'.

01

PRÉAMBULE

1.1 Contexte du projet

L'aménagement du front de mer de Banyuls-sur-Mer s'inscrit dans une vision globale à l'échelle de la ville mais également dans un projet plus général de territoire, qui s'étire des profondeurs de la Méditerranée aux terrasses viticoles.

La ville de Banyuls-sur-Mer est intimement liée au développement de la pêche, du vin, de la contrebande, du laboratoire Arago puis du tourisme. Ainsi la géographie, les structures viticoles, le port, les infrastructures routières et l'urbanisme, se sont conjuguées pour former le paysage de la commune actuelle et en particulier son front de mer.

Ce territoire unique est sujet de fortes contraintes climatiques: chaleur estivale, sécheresse, pluies torrentielles du climat méditerranéen, mais aussi vents violents et fréquents. Des risques qui s'ajoutent à un relief accidenté et génèrent des risques importants : érosion, inondations, incendies.

Tant la qualité exceptionnelle des ouvrages de pierre sèche que celle du site, un site littoral resté exceptionnellement peu urbanisé, en font un paysage remarquable au sein même des autres paysages de terrasses. Plusieurs sites classés au titre de la loi de 1930 et un projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO témoignent de la reconnaissance de sa valeur patrimoniale qualifiée comme un terroir de « haute couture du vin et du paysage ».

Entre 2015 et 2019, la ville de Banyuls-sur-Mer a totalement requalifier la partie nord de son front de mer et elle achève cette année la refonte de son port. Le succès de ces aménagements amène la ville à programmer la poursuite de ce travail de modernisation.

Aujourd'hui, le petit fleuve côtier, la Ballaury, coupe le front de mer en deux parties. La partie sud du front de mer est fragmentée et fracturée dans sa composition. La juxtaposition d'espaces, d'usages, de matériaux et de séquences déstructurées nuisent considérablement à la lecture globale d'un lieu dont la force et le caractère naturel suffisent à le qualifier.

La notoriété de la ville issue de son nom, de sa géographie, de son histoire et de son produit phare, le banyuls, attire toujours un nombre important de visiteurs. La forte déclivité spatiale marque le site : des fonds marins (-50 m) jusqu'aux terrasses en escaliers (+ 1 000m), cette topographie est productrice d'une richesse environnementale et paysagère considérable.

Cette identité Banyulenne révélée au sein d'une baie ouverte sur la mer contient le support nécessaire à une requalification unique, de grand caractère. Tous les ingrédients à sa métamorphose y sont présents ou à retrouver :

- Une réserve naturelle maritime d'exception ;
- La rivière, colonne vertébrale de la commune ;
- Le front de mer, centre-bourg et façade urbaine ;
- Le port renouvelé, véritable entrée maritime ;
- La partie nord du front de mer requalifié ;
- Le village dans ses racines originelles ;
- L'architecture de villégiature du début de siècle qui marque et définit le charme de la façade maritime ;
- Le laboratoire Arago ;
- L'aquarium ;
- La collection d'œuvre du sculpteur Maillol ;
- Les ouvrages portuaires et routiers qui cadrent le paysage ;

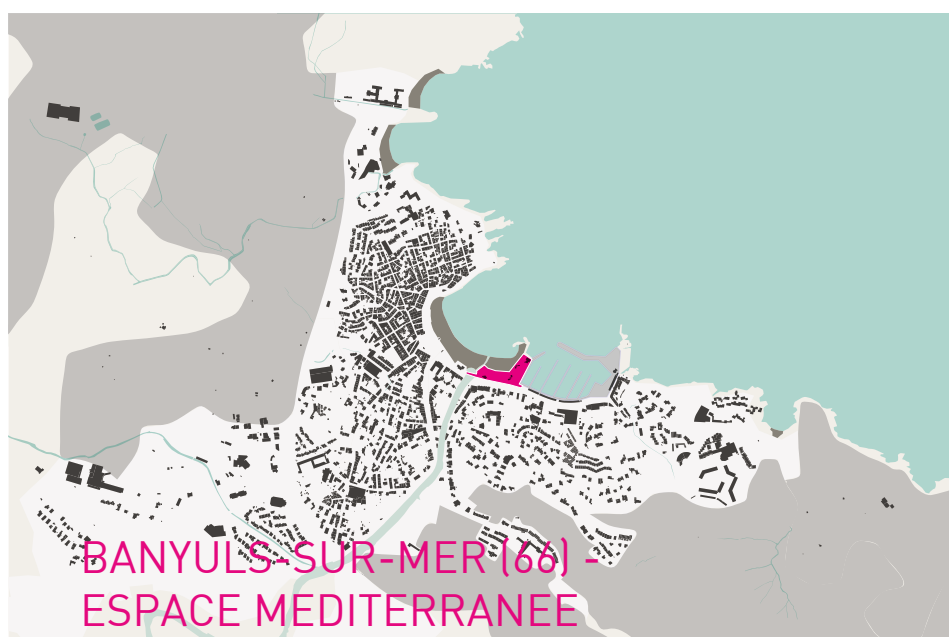
Tous ces atouts omniprésents ne demandent qu'à être révélés.

La complexité actuelle de la perception du lieu doit être simplifiée, nettoyée, gommée, estompée, clarifiée et apaisée pour rendre à Banyuls-sur-Mer son âme originelle au cœur d'un paysage naturel d'une grande force et d'une grande beauté.

Ouvrir l'espace, partager l'horizon, offrir une vision large de la baie, savoir s'effacer et rendre le projet minimal face au grand site nous paraît être l'ambition de ce grand projet.

Pour cela, il faut savoir être « juste », fondre l'écriture du front de mer dans son patrimoine, son paysage, ses usages, et répondre aux attentes des Banyulencques et des touristes à toutes les saisons.

Savoir hiérarchiser les besoins, mutualiser les contraintes, gommer les accidents pour révéler l'essentiel dans une maîtrise des matières ou matériaux et des coûts en harmonie avec l'environnement paysager.



Périmètre large: 18 540 m²

Périmètre étroit: 9 710 m²

PLAN DE SITUATION DE L'EXISTANT



PLAN DE L'AMÉNAGEMENT EXISTANT



An aerial photograph of a coastal town. In the foreground, there is a harbor with many white boats docked at a pier. A stone breakwater extends into the water, forming a small bay. The town is built on a hillside, with numerous buildings and houses. In the background, there are large, green mountains under a blue sky with some clouds.

02

PRÉSENTATION DU PROJET

PLAN DE COMPOSITION

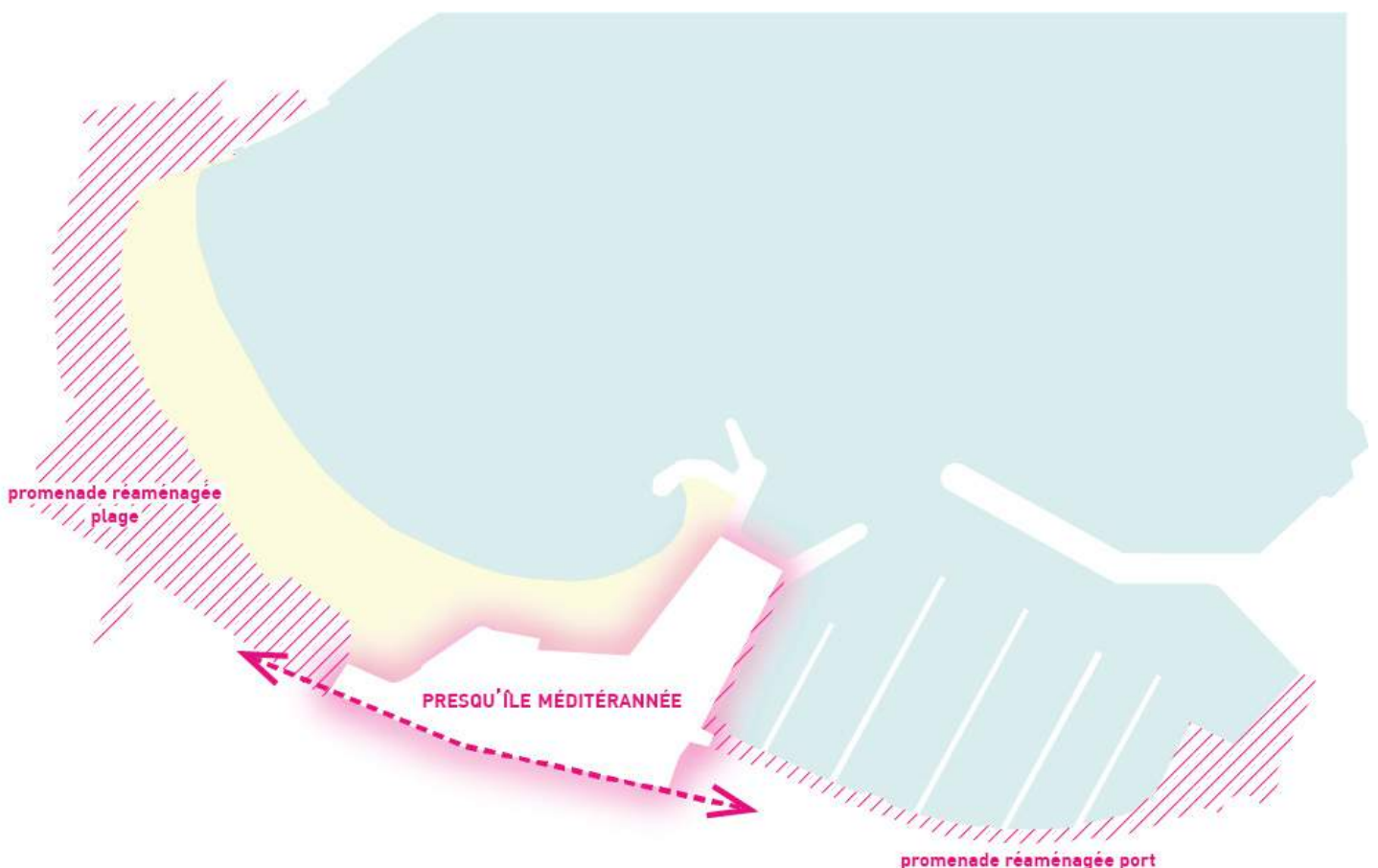


2.1 Le site de projet

Le projet d'aménagement de la partie sud du front de mer comprend l'ensemble de l'espace depuis l'avenue Pierre Fabre jusqu'à la façade maritime, soit l'espace méditerranéen. Le périmètre débute au niveau du franchissement de la Baillaury et accompagne la refonte et la mise au norme du port, qui en est également sa limite.

Aux problèmes posés par ce territoire, les habitants de Banyuls-sur-Mer ont apporté, pendant des siècles, des réponses adaptées d'un paysage entre mer et montagne, où l'horizontalité du quai et de la terrasse haute qui soutiennent la promenade, est coupée par les lignes verticales du mobilier, des mats des bateaux. Cet ensemble forme un lieu à la fois dispositif de protection et dispositif de récréation.

Cette partie sud du front de mer regroupe toutes les qualités et les usages pour être un lieu exceptionnel et festives notamment grâce aux différentes activités sportives, récréatives et commerciales qui s'y trouve. Néanmoins cet espace méditerranéens, vétuste, créer une fracture urbaine entre le centre ville de Banyuls et son port. L'objectif est alors de renouer ce lien entre la partie nord de Banyuls, soit le centre ville, et la partie sud traversée par l'avenue de la côte Vermeille.



2.2 Les enjeux identifiés du front de mer sud de Banyuls-sur-Mer

Urbanistes, Paysagistes, Éclairagiste et Ingénieurs, nous aimons saisir la complexité des lieux. Nos projets sont fondés sur une prise de connaissance analytique des sites et des programmes.

Notre engagement pour créer un aménagement durable et un paysage de qualité est soutenue par une unique finalité : offrir à notre société des espaces signifiants, respectueux de la nature, favorables au développement économique et support de lien social.

Notre connaissance du site et la lecture du programme, nous amènent à identifier plusieurs sujets à prendre en compte afin que le projet réponde aux attentes et aux usages des habitants, soit:

- Le respect de l'existant en préalable (histoire)
- Utiliser le paysage et l'identité du territoire comme socle et comme lien (sociologie)
- Amplifier le lien entre les sommets de la montagne et les profondeurs de la méditerranée (géographie)
- Prendre en compte de toutes les temporalités de la vie à Banyuls-sur-Mer (jour/nuit, été/hiver ou matin/soir)
- Prendre en compte l'ethnologie banyulencs à travers les éléments qui la caractérisent : organisation sociale et religieuse, arts et techniques, modes de vie, liens de parenté. (et le Vivre ensemble)
- Prendre en compte de toutes les générations, (Ethnologie)
- Mettre en place de dispositifs innovants et créatifs
- Prendre en compte les activités portuaires
- Prévoir les occupations temporaires

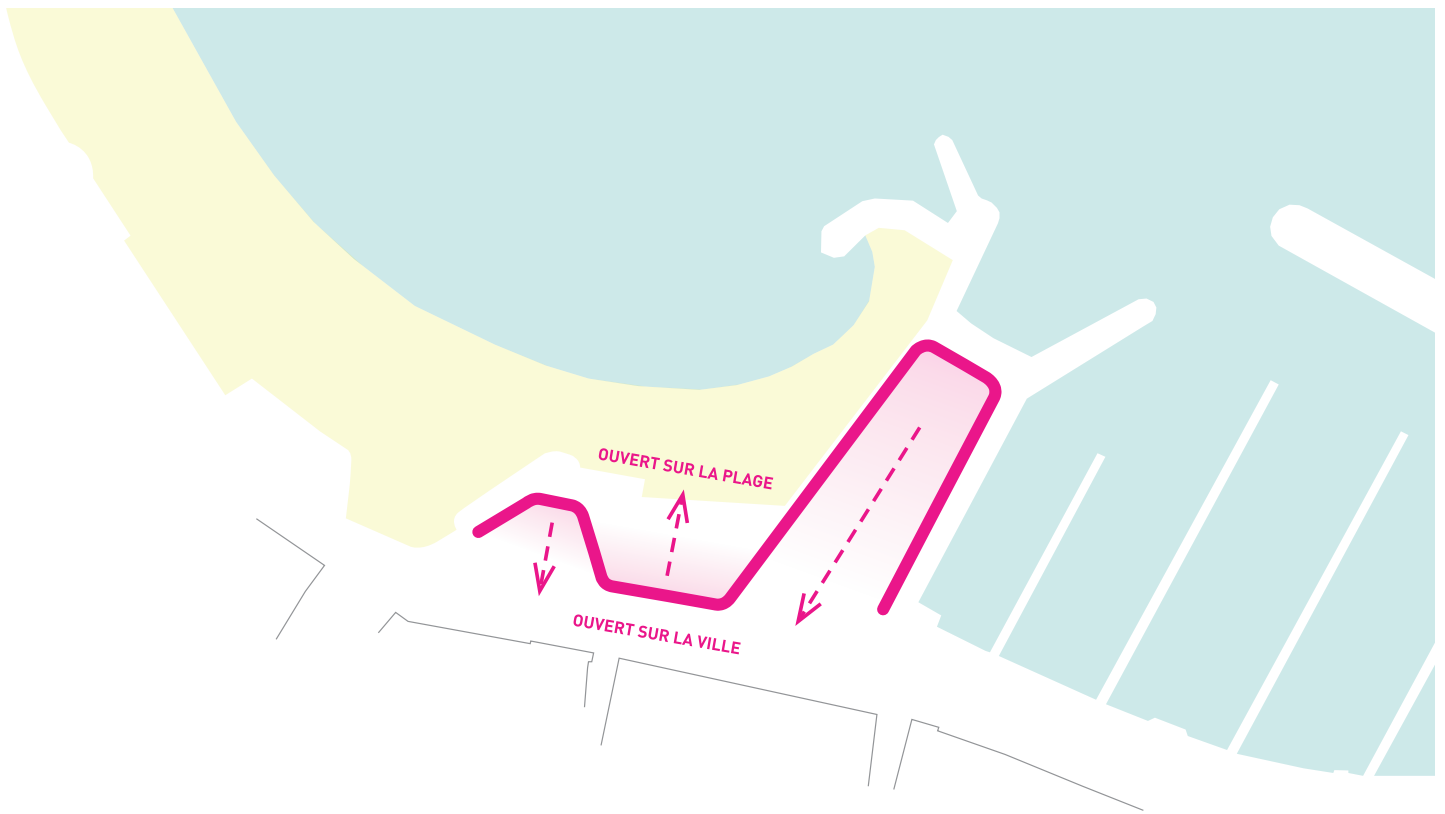
En somme l'objectif est de construire projet durable prenant en compte toutes les singularités de cette ville. Ces différentes orientations de travail devront être croisées avec des sujets transversaux :

- L'attractivité de la ville
- Les flux piétons, cyclable, automobile et des transports collectifs. Prévoir une circulation agréable, des stationnements et la locations de cycles. La D 904 qui traverse le front de mer a un rôle important pour la circulation aux abords de Banyuls-sur-Mer. La fluidité des circulation de la voiture et des transports collectifs ainsi que des stationnements, des arrêtes de bus ou encore des aires de livraisons seront à prévoir.
- La biodiversité locale
- L'économie du projet (fonctionnement et investissement)
- Le phasage des travaux

- La sécurité face aux risques liés à la mer, au port, vidéo surveillance.
- La propreté comprenant le nettoyage, le ramassage des ordures ménagères, le tri sélectif, la protection de l'environnement, la réduction des pollutions diverses.
- La désimperméabilisation des sols du front de mer
- La prise en compte de l'écologie et du végétale (paysage, plantation, ombrage, diversité floristique et faunistique).

2.3 Orientations majeures du projet

- Améliorer la traversée de la rivière par la création d'une passerelle ;
- Révéler le rapport a la mer et l'horizon en apportant une vue dégagé sur la mer;
- Remédier à la vétusté des locaux et des terrasses situés dans l'espace méditerranée en créant de nouvelles guinguettes orientées vers des grandes terrasses le long du port.
- Conserver un maximum d'arbres existants tout en apportant des jardins publics orientés vers la plage.
- Poursuivre la promenade le long de la cote en y apportant un confort, une lisibilité de l'espace et une mise en conformité au regard des normes PMR ;
- Réactualiser les jeux d'enfant ;
- Améliorer l'espace des boulistes ;
- Consolider des rapports intergénérationnels ;
- Mettre à profit la terrasse de la galerie des commerces donnant sur le port;
- Redynamiser l'espace méditerranéen dynamique, accueillante et touristiques en créant une esplanades capables d'accueillir les animations temporaires, les divers événements. Redonner cet espace méditerranée aux habitants de Banyuls-sur-mer mais aussi au tourisme de la région.
- Améliorer le paysage nocturne du front de mer. La situation géographique (seconde ville la plus méridionale de France avec 3000 heures de soleil par an) et l'histoire de Banyuls-sur-Mer (lumière dans la peinture avec l'avènement du fauvisme), lient la ville dans un rapport étroit avec la lumière naturelle. En vision nocturne, cet atout doit être révélé pour prolonger les qualités de la lumière naturelle diurne à travers un paysage nocturne composé de lumières artificielles pensées et maîtrisées. Cela se traduira par mise en conformité des installations, l'intégration d'un confort visuel optimal, d'un éclairage durable et mesuré prenant en compte la préservation de l'environnement.



2.4 Concept général

En plus de la nécessité de recréer un lien entre Banyuls-sur-mer Sud et Nord, la priorité du projet d'aménagement est de requalifier et clarifier les espaces existants. C'est alors grâce à une série de banquettes, créant un ruban continu le long de la promenade du front de mer, que le projet vient délimiter plusieurs poches d'activités. Tantôt tournée vers la mer, tantôt vers les façades urbaines, ce ruban apparait comme un fils conducteur de l'espace méditerranéennes liant la promenade du front de mer du centre ville à celle se trouvant le long du port de plaisance.



2.5 Un projet "made in Pyrénées Orientales"

Notre connaissance du contexte, l'attachement des habitants à leur ville et son terroir, et la lecture du programme, nous amènent à penser local.

- Partager ce projet avec les Banyulencs, Banyulencques
- Faire ce projet avec les élus et les habitants de Banyuls-sur-Mer
- Faire ce projet pour les habitants de Banyuls-sur-Mer
- Faire le projet dans une logique locale



03

**PROGRAMME
FONCTIONNEL**

4.1. Programme fonctionnel général

L'objectif principal de la ville de Banyuls-sur-Mer à travers ce projet de requalification est d'améliorer l'image et l'attractivité de la partie sud du front de mer, notamment en y apportant de nouvelles fonctions et de nouveaux usages. Il se doit également de développer ou d'améliorer la protection des biens et des personnes, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'amélioration de l'éclairage, le développement économique de la commune et l'attractivité touristique du territoire de manière plus large. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale environnementale, écologique et économique vertueuse.

En ce sens, le programme fonctionnel de la commune comprend les éléments suivants :

- • Recomposer un front de mer pour tous sur toute sa largeur;
- • Poursuivre la promenade du front de mer ;
- • Repenser les aires de jeux ;
- • Requalifier les aires de jeux de boule ;
- • Mettre à niveau les galeries le long du port ;
- • Repenser les guinguettes ;
- • Réétudier des espaces verts et des espaces d'agrément ;
- • Reconfigurer les zones de stationnement ;
- • Parfaire l'accueil des visiteurs et des plaisanciers ;
- • Amender l'accueil des animations temporaires ;
- • Moderniser l'éclairage public ;

4.1. Programme fonctionnel du bâti

- Le projet de bâtiment du présent permis d'aménager concerne l'édification de 4 cellules commerciales pour de la vente à emporter, ainsi que d'un sanitaire public. Ces bâtiments remplaceront les cellules existantes en veillant à harmoniser le bâti, et à ordonner les usages le long d'une pergola urbaine.

PLAN MASSE EXISTANT



- Valoriser la promenade sur le bord de mer
- Mettre en scène les vues sur la côte et la ville
- Redéfinir les espaces: jeux, terrains de boules etc.
- Déimperméabiliser les sols
- Réduire le nombre de place de parking.

PROGRAMME EXISTANT



ACTIVITÉS



JEUX



RESTAURANTS



PROMENADE



PARKING



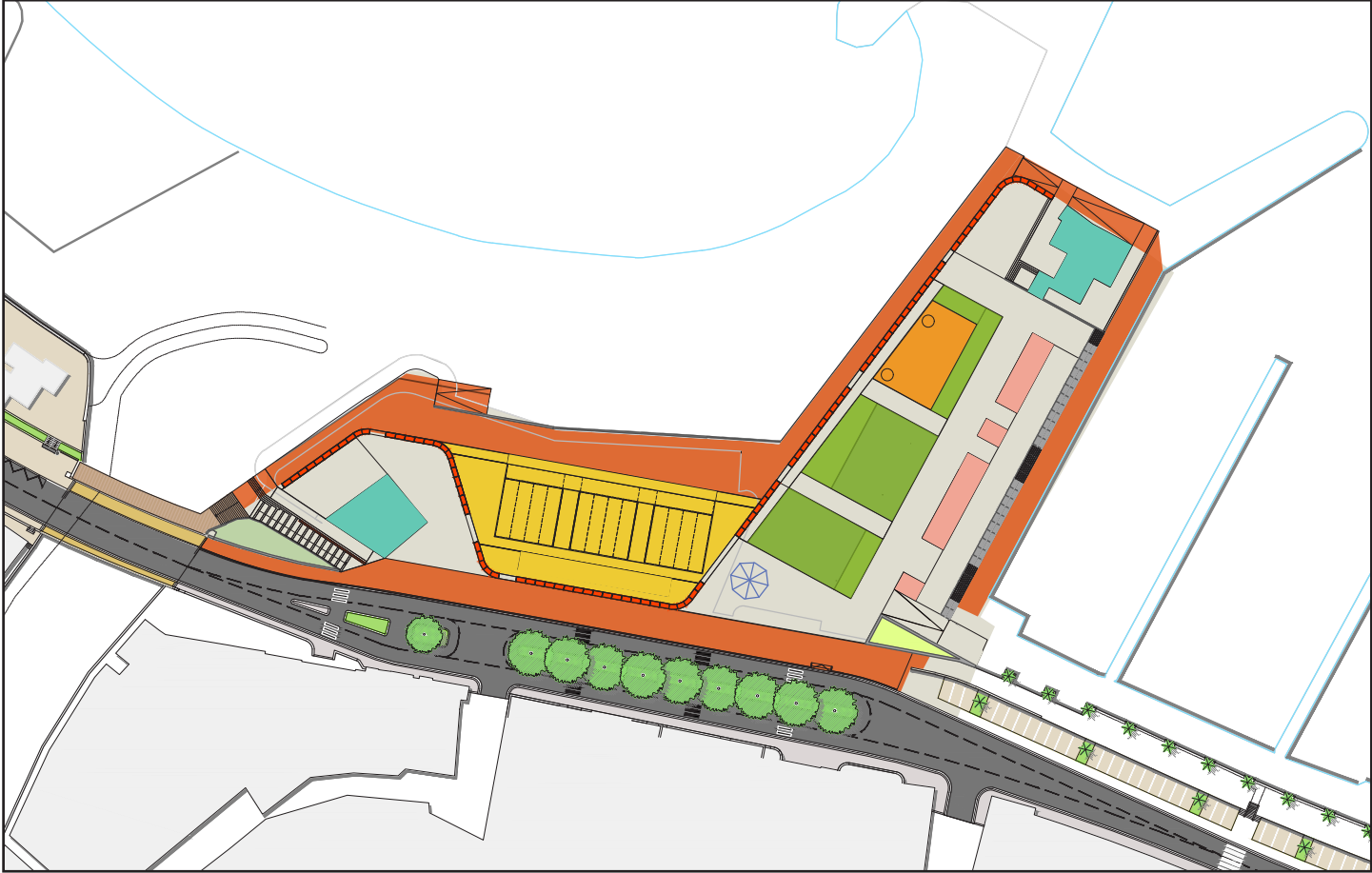
PÉTANQUE

PLAN MASSE DU PROJET



- Créer un vaste espace de déambulation et de contemplation tourné vers le paysage
- Réorganiser les espaces: jeux, terrains de boules etc.
- Redéfinir les accès à la plage
- Déplacer les restaurants avec des terrasses côté port
- Créer un jardin méditerranée

PROGRAMME DU PROJET



ACTIVITÉS



JEUX



GUINGUETTES



PROMENADE



ESPACES VERTS

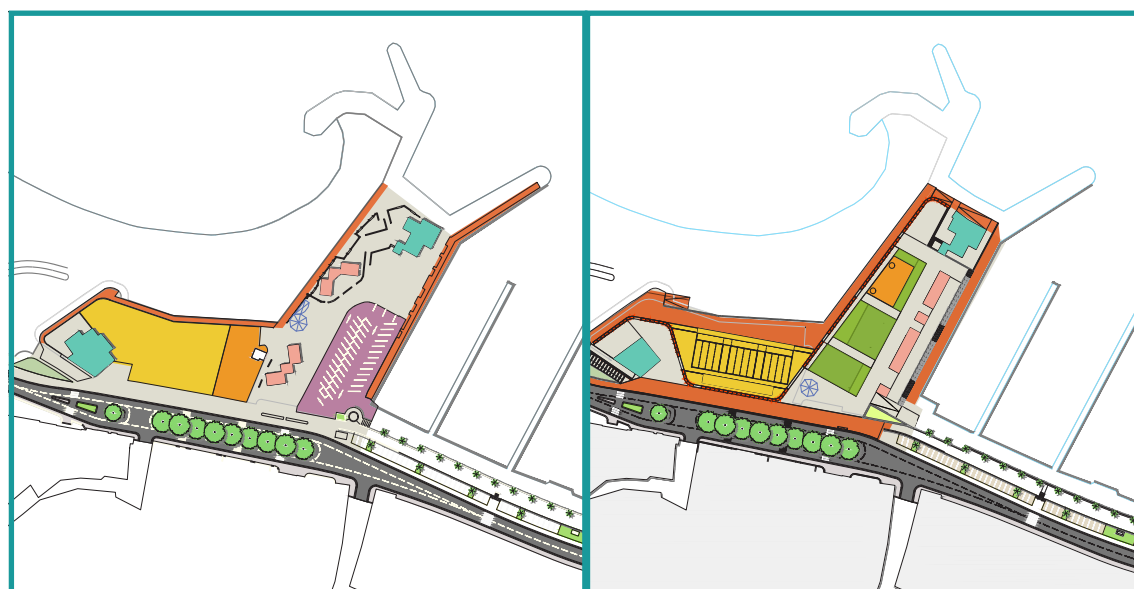


PÉTANQUE

TABLEAU COMPARATIF DES SURFACES AVANT/APRÈS

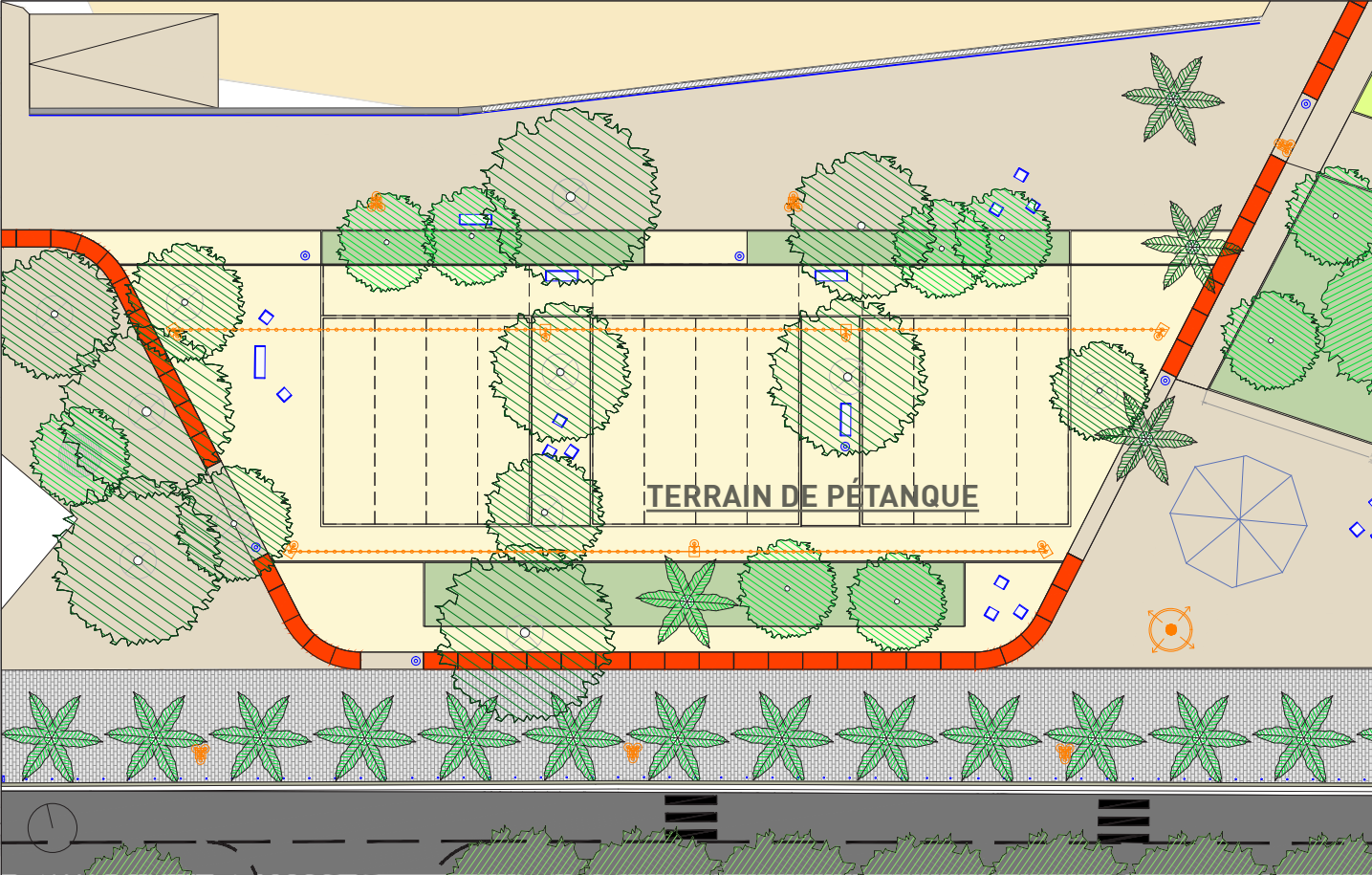
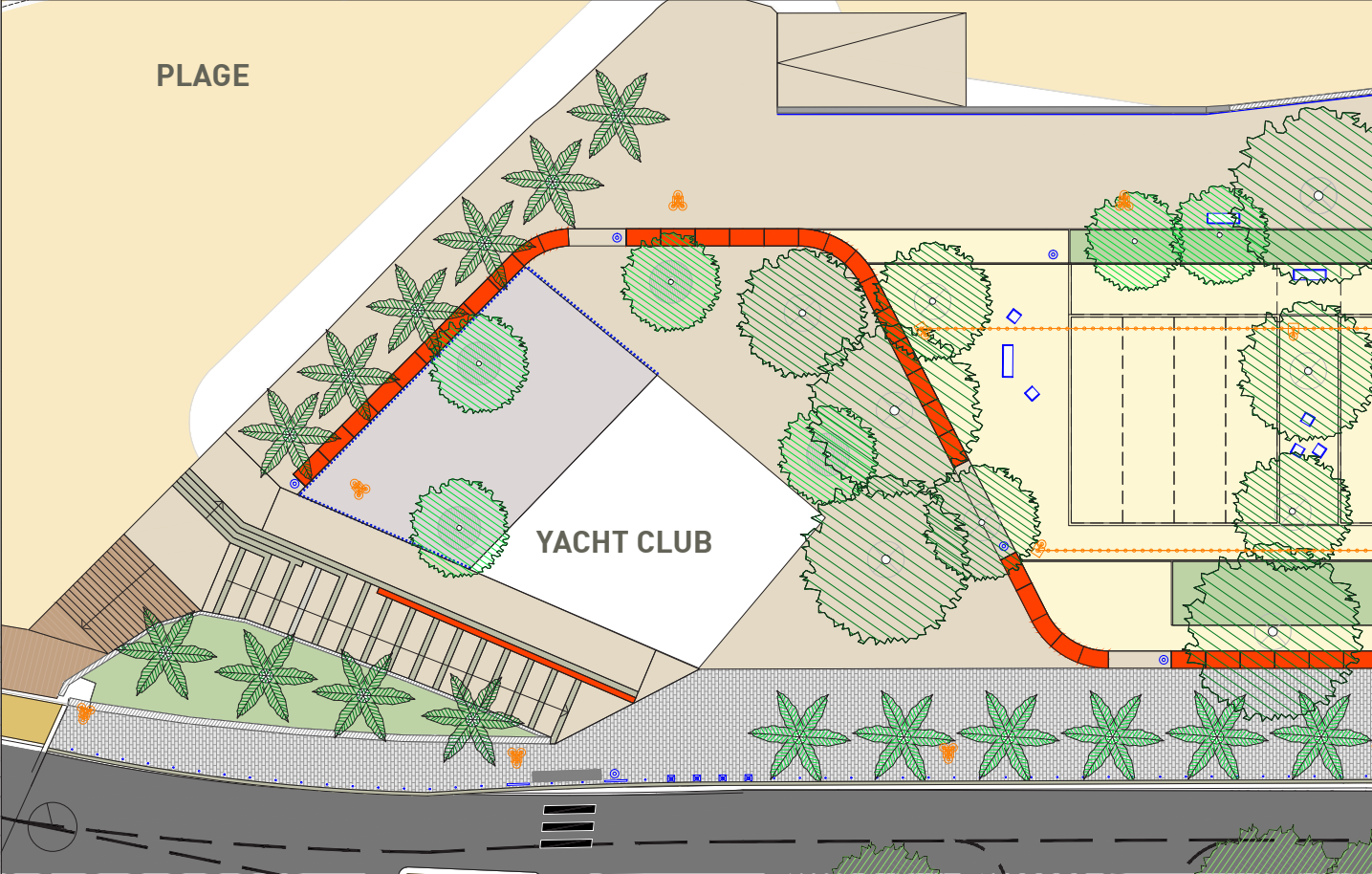
EXISTANT

PROJET



PROMENADE	900 M ²	2 380 M ²
ESPACES VERTS	100 M ²	1 180 M ²
PÉTANQUE	1 620 M ²	1 050 M ²
CLUBS AQUATIQUES	463 M ²	390 M ²
JEUX ENFANTS	525 M ²	230 M ²
RESTAURANT	195 M ²	220 M ²
PARKING	1 410 M ²	0 M ²

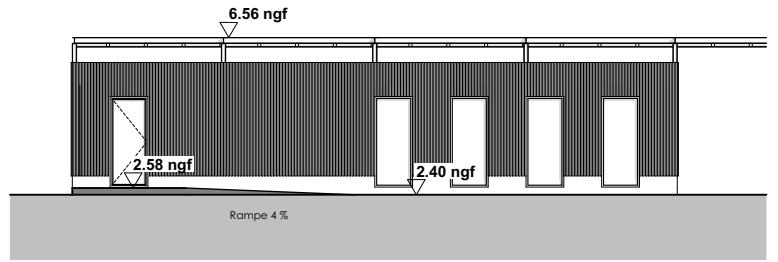
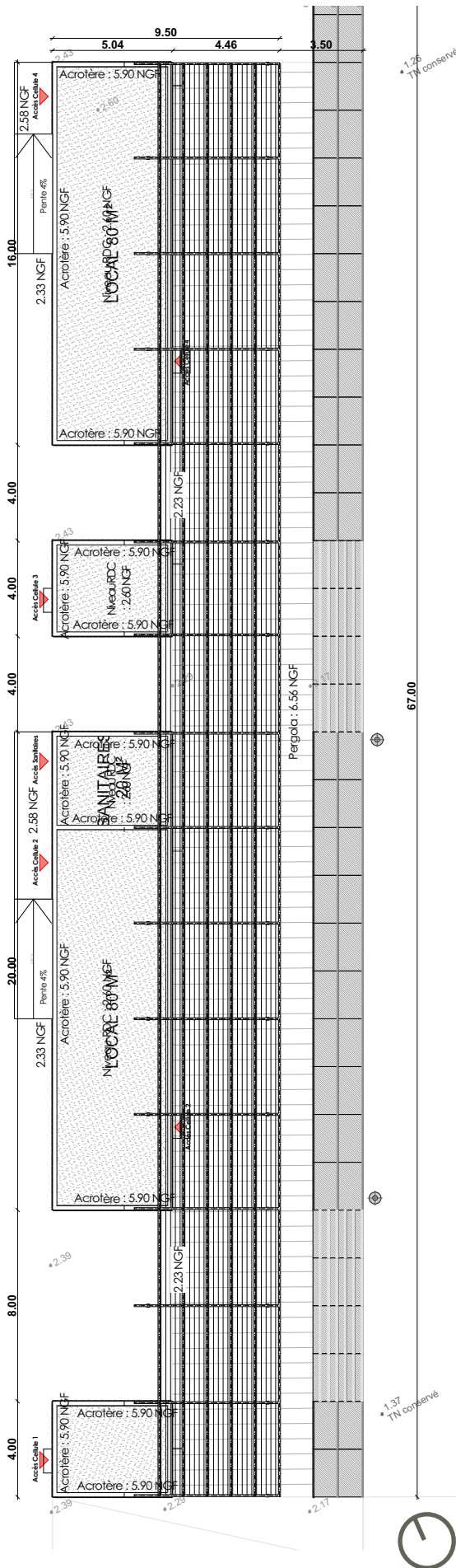
PROMENADE & ESPLANADE



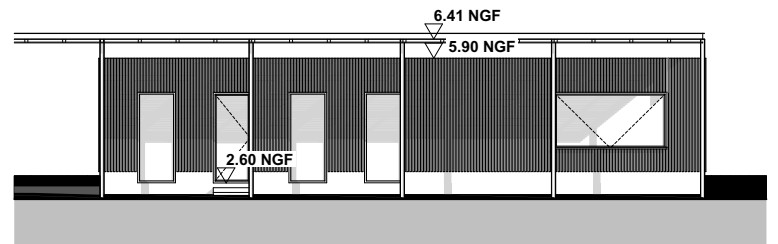
PROMENADE, JARDINS, JEUX D'ENFANTS & COMMERCES



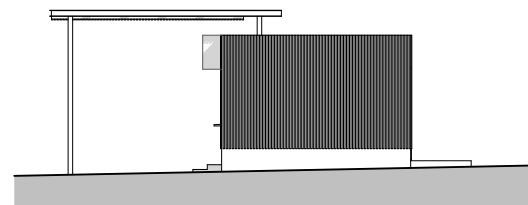
LES GUINGUETTES



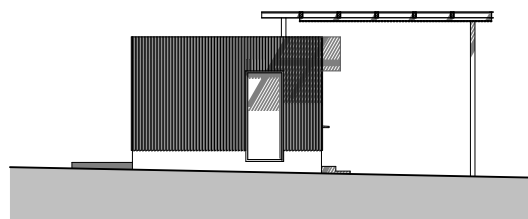
FACADE OUEST



FACADE EST

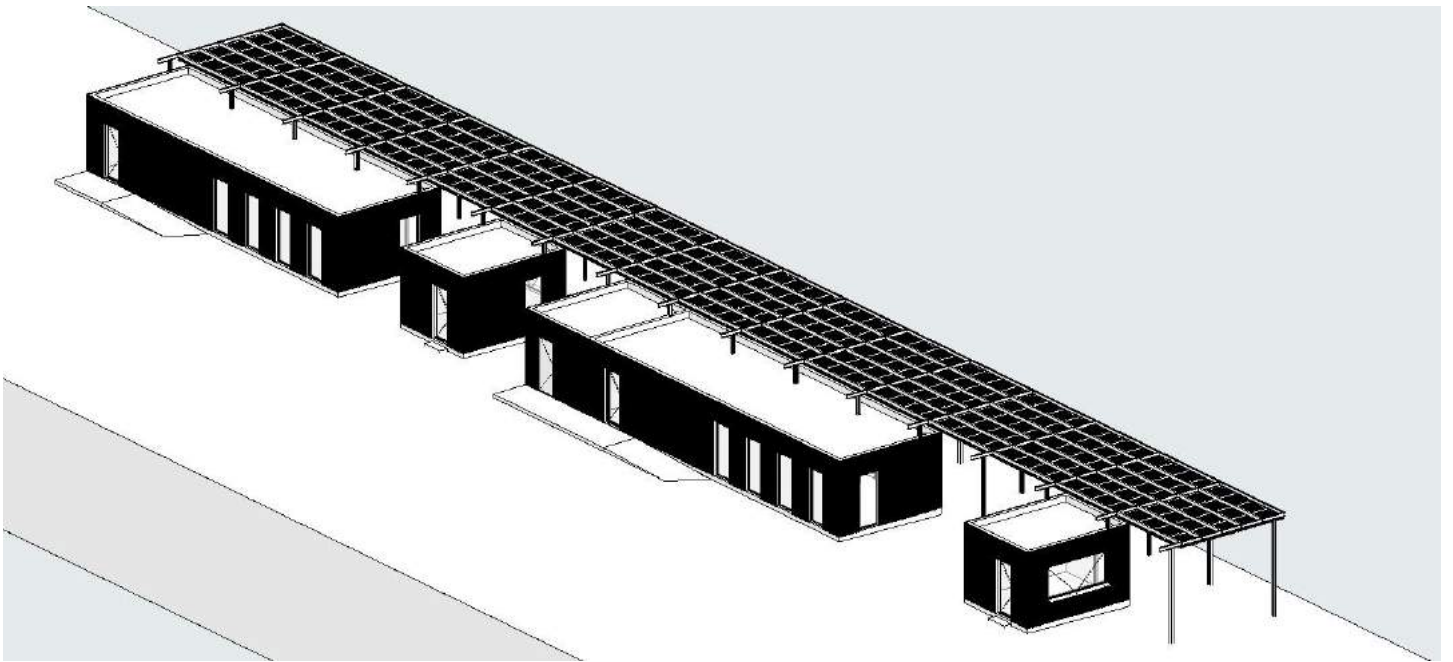


FACADE NORD

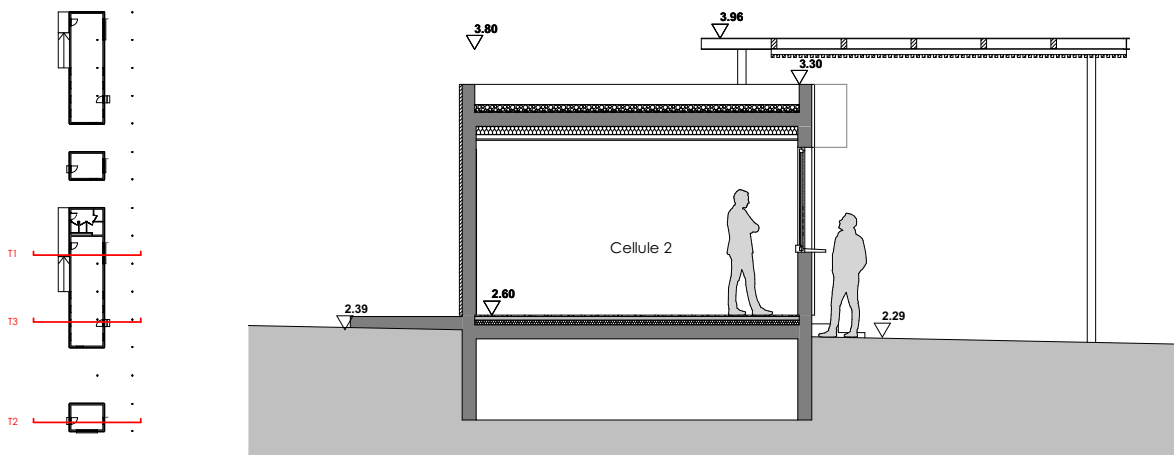


FACADE SUD

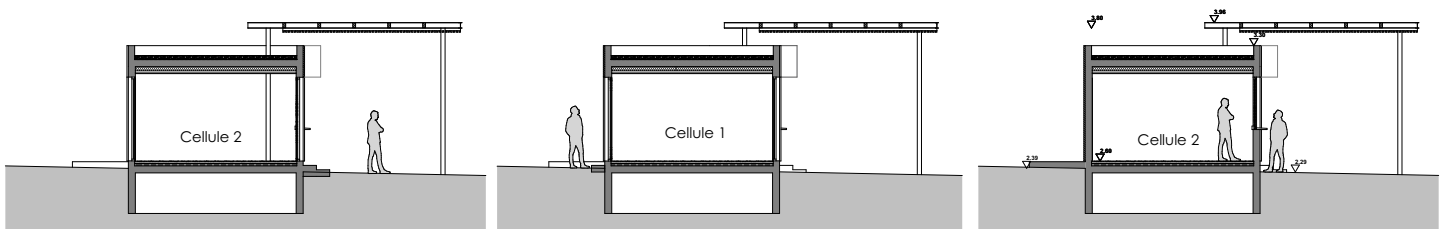
CELLULE 4



AXONOMÉTRIE



COUPE T1
Ech 1/50



COUPE T3

COUPE T2

COUPE T1

COUPES

An aerial photograph of a coastal town, likely in the Mediterranean region. The town is built on a hillside, with numerous buildings featuring terracotta roofs. In the foreground, there is a harbor filled with many white sailboats docked at a pier. A stone breakwater extends into the sea, creating a small, sheltered bay. The background shows rolling green hills and mountains under a blue sky with scattered white clouds.

04

**PRÉSENTATION
DÉTAILLÉE
AVANT-PROJET**

4.1 Redynamiser le village de Banyuls-sur-mer

La redynamisation des villages, qui est l'objectif du Programme Action Cœur de Ville impulsé par le gouvernement en faveur des villages et villes moyennes, est une priorité de la commune.

Pôles essentiels du maillage territorial entre les communes rurales et les grandes agglomérations et métropoles, les villes et villages moyens qui jouent un rôle important au sein des régions, n'ont pas réellement fait l'objet de politiques publiques de l'État ciblées sur les enjeux de revitalisation ces dernières décennies. Certaines de ces villes présentent pourtant les caractéristiques de territoires délaissés ou dévitalisés, pour lesquelles une action publique spécifique s'impose afin de lutter contre les fractures territoriales. D'autres, bien que moins en difficulté, doivent être soutenues dans leur fonction de centralité.

Entre communes rurales et métropoles, les villes moyennes et les villages jouent un rôle structurant essentiel dans les territoires. Le centre actuel présente des signes de fragilités : déprise démographique, logements dégradés, commerces vacants... Banyuls-sur-mer présente un taux de vacance commerciale important. Ces dernières années, ce taux a fortement augmenté. En parallèle, la qualité de vie et l'environnement qu'elles offrent à l'heure du réchauffement climatique créent pour ces territoires un regain d'attractivité.

La nécessité de réinvestir le centre-ville de Banyuls-sur-Mer et en particulier son front de mer et l'espace méditerranée est un des axes prioritaires des élus de la commune. Leurs aménagements s'inscrivent dans cette logique. Il s'attache à la réalisation des actions prioritaires suivantes : la rénovation des accès à l'école, la valorisation de logements, le développement des commerces et des entreprises, le développement des mobilités en lien avec les nouveaux usages, le déploiement des infrastructures et des usages numériques, etc...

Dans le prolongement des aménagements de 2016, le projet du front de mer, le réaménagement de l'espace méditerranée devient évident. comprends depuis la ville vers la plage, le réaménagement de plusieurs éléments.

- **La promenade le long de l'avenue**

La promenade du front de mer nord réalisée en 2016 sera prolongée et unifiée depuis la rivière jusqu'au port. Élément central de l'aménagement, véritable mise en scène amplifiée de la plage et de la façade du village, ce vaste espace permettra l'accueil des animations (fêtes traditionnelles, activités culturelles, sportives, commerciales, rassemblement, ...) ou la promenade. La promenade du front de mer sera revêtue de pierre naturelle.

- **La voirie**

Afin d'apaiser la voirie, la géométrie générale sera ajustée et le profil transversal de la chaussée repris. L'extrémité du projet, qui sera qualifié en zone 30, sera équipée d'un passage piéton en plateau.

- **Le stationnement**

Le stationnement, actuellement installé au centre de l'avenue, sera organisé parallèlement à la chaussée pour sécuriser les trottoirs. Ils seront dimensionnés conformément aux normes en vigueur et répartis entre le stationnement des véhicules légers, des places PMR, des places de livraison, des places cycles, des places motos, des places pour les arrêts minute et enfin des places équipées de bornes électriques. Un repositionnement des fils d'eau permettra d'échapper aux charpentières des platanes situés sur l'îlot central.

- **La promenade le long de la plage**

Le projet favorise une promenade continue depuis le pont sur La Baillaury au nord jusqu'au port au sud. Dans le cadre du projet, le cheminement sera aménagé le long de la plage pour organiser une promenade depuis le franchissement du fleuve côtier, jusqu'au port et ses allées Maillol. Ainsi cette promenade continue, confortable et adaptée aux personnes à mobilité réduite permettra de relier l'ensemble des aménagements du front de mer et des équipements qui la jalonnent. Continue du nord au sud, elle longera la plage et prolongera la promenade du front de mer jusqu'au laboratoire Arago. Les promenades seront revêtues de béton décoratif similaire au béton mis en œuvre sur le trottoir de la corniche nord.

- **Le muret.**

Depuis le pont, entre la promenade, le yacht club, les terrains de pétanque, les jardins, les jeux d'enfants et les guinguettes, un muret banquette serpente afin d'offrir une assise continue aux promeneurs et aux usagers des équipements. Cette assise, est également destinée à la protection des personnes et des biens, et conçue pour limiter l'effet de la houle et la projection de matériaux qui risquaient d'envahir l'espace méditerranée. Néanmoins, ce dispositif permettra le libre écoulement de l'eau depuis la ville vers la plage. Les murets seront constitués de béton préfabriqué et leurs assises seront revêtues de pierre naturelle.

- **Le yacht club**

Le yacht club sera conservé, ses clôtures seront réaménagées entre le bâtiment qu'il occupe et la plage. Ils intégreront une rampe à 4%, pour permettre l'accessibilité à la plage pour les bateaux, les PMR et les véhicules de secours.

- **Le terrain de pétanque**

L'emplacement dédié à la pratique de la pétanque sera conservé, les bords des terrains seront réaménagés entre l'avenue et la plage. Ils intégreront une reprise des revêtements, des bordures bois et de l'éclairage. Un mobilier amovible similaire au banc installé devant l'hôtel de ville sera installé. Le terrain de pétanque sera revêtu de sable stabilisé.

- **Les jeux d'enfants.**

Une aire de jeux dédiée aux jeunes enfants sera installée à l'extrémité de la péninsule pour permettre à la fois aux enfants de Banyuls-sur-Mer mais aussi aux touristes de profiter d'un lieu sécurisé et aux normes sans pour autant être totalement clôturé. Les aires de jeux d'enfants seront revêtues de sols amortissant. Un jeu unique mais réunissant de multiples activités sera développé. Nous pensons à un gros poisson par exemple, dédié aux jeux pour les filles et les garçons.

- **Les jardins**

En complément des aménagements de la voirie, le projet propose la réalisation d'un véritable « jardin de bord de mer ». Des arbres seront plantés le long de la promenade et des jardins de vivaces et de graminées méditerranéennes seront aménagés rappelant les jardins face à la mairie.

- **La place des guinguettes.**

Afin de dynamiser l'espace méditerranéenne et le port, le projet prévoit la requalification des guinguettes (vente à emporter et/ou de produits du terroir) et de leurs terrasses. Ce dernier vise à redynamiser l'activité économique du village, la vie locale mais aussi l'accueil du tourisme sur cet espace typique et représentatif de l'esprit catalan.

Soucieux du confort des usagers, les sols de la place seront totalement renouvelés, les niveaux seront adaptés pour répondre à la loi sur l'accessibilité. L'éclairage sera repris pour se conformer aux activités et aux exigences normatives de la place. Du mobilier d'assise et un garde-corps seront installés le long de la promenade qui borde le port et le long des équipements. Les terrasses des guinguettes seront revêtues de bois sectionné.

- **La place du manège.**

Afin de dynamiser l'espace méditerranéenne, le projet prévoit la conservation du carrousel. Ce dernier vise à redynamiser l'activité, la vie locale mais aussi l'accueil du tourisme sur cet espace ludique.

- **Les réseaux secs.**

En complément des aménagements de la voirie, le projet propose la réalisation d'une mise à niveau de l'éclairage public et des réseaux d'éclairages publics

- **Les réseaux humides.**

En complément des aménagements de la voirie, le projet prévoit la réalisation de l'adaptation des réseaux d'eaux potables et des réseaux d'eaux pluviales.

4.2. Environnement et Energie Renouvelable

Ce projet important pour la commune se veut exemplaire en matière d'innovation et de développement durable. Ce projet vise à projeter le village et le territoire vers demain. En plus de favoriser la vie locale et l'accueil des visiteurs, il privilégie les activités intergénérationnelles et le vivre ensemble. Il améliore l'accessibilité et la mobilité et valorise les espaces publics. Le programme s'attache aussi à favoriser l'innovation et les démarches smart city (ville intelligente). Il s'agit de permettre à la commune et au territoire d'inventer des solutions adaptées sur des sujets comme la mobilité, la logistique urbaine, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, la biodiversité, etc.

Le projet porte une attention particulière sur la question du développement durable. À cet égard le projet prévoit :

- 30 % de la surface sera perméable et plantée.
- 30 % des sols seront désimperméabilisés. Un dispositif permettant l'infiltration des eaux de pluie vers le milieu naturel est en cours de mise au point.
- 75 % des matériaux sélectionnés seront recyclables.
- 100 % des sols seront revêtus de couleurs claires afin de baisser les coefficients albédo et ainsi réduire les températures.
- La mise à niveau de l'éclairage permettra d'optimiser les dépenses énergétiques tout en permettant une mise aux normes de l'ensemble du périmètre.

4.3. Synthèse

Le programme vise à inciter les acteurs du monde associatif, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir et partager le front de mer, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie et le cadre de vie de la commune de Banyuls-sur-Mer dans le respect de l'environnement.

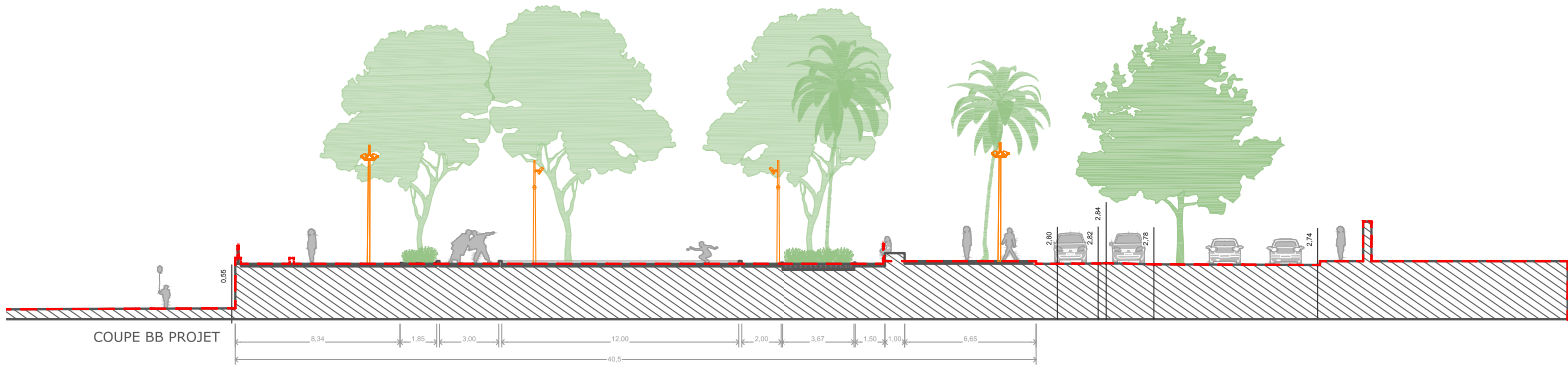
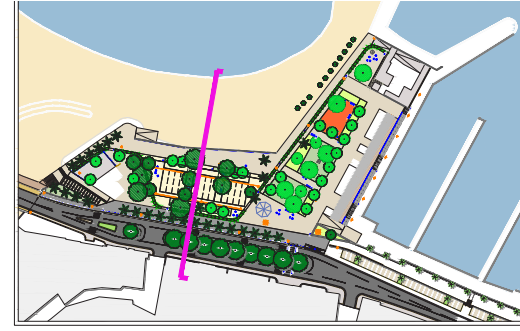
Construites autour d'un projet de territorial, les actions de revitalisation engageront la commune, son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés.

À partir du diagnostic initial de la situation du centre-village, le projet détermine les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes : la réhabilitation-restructuration du centre-village, le développement économique et commercial, l'accessibilité, les mobilités et connexions, la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine et l'accès aux équipements et services publics dont le front de mer est un des fleurons.

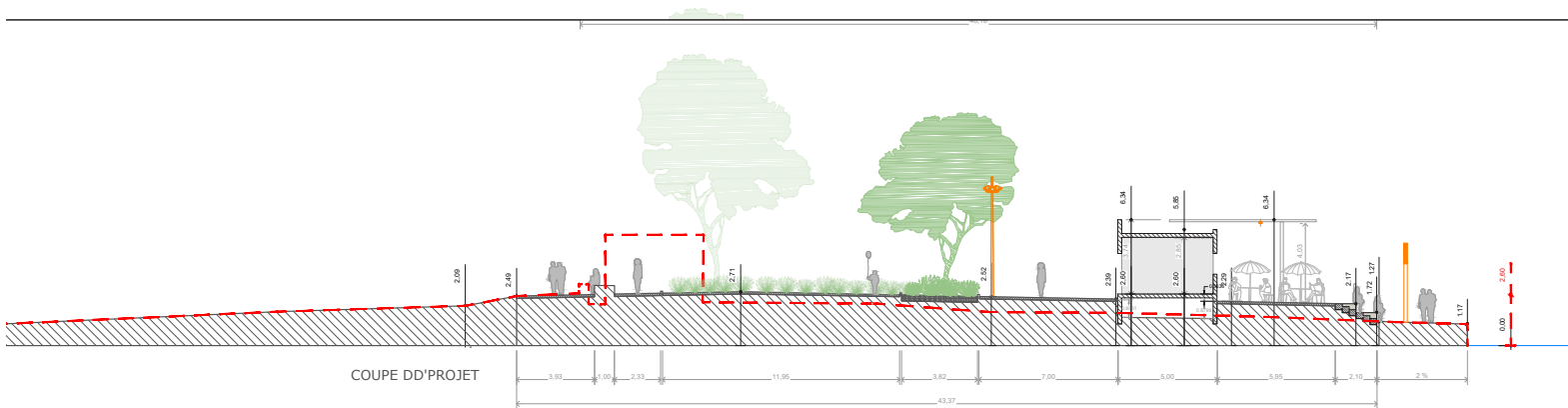
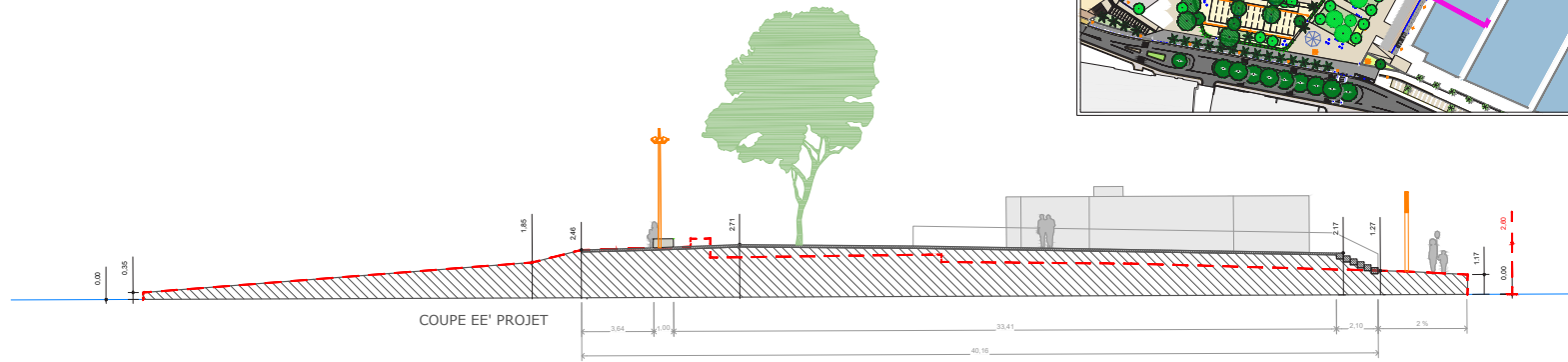
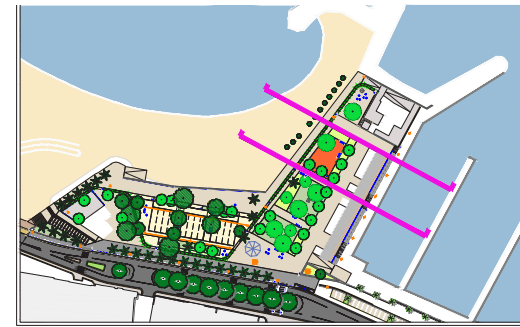
PLAN DE COMPOSITION DU PROJET



COUPES DU PROJET

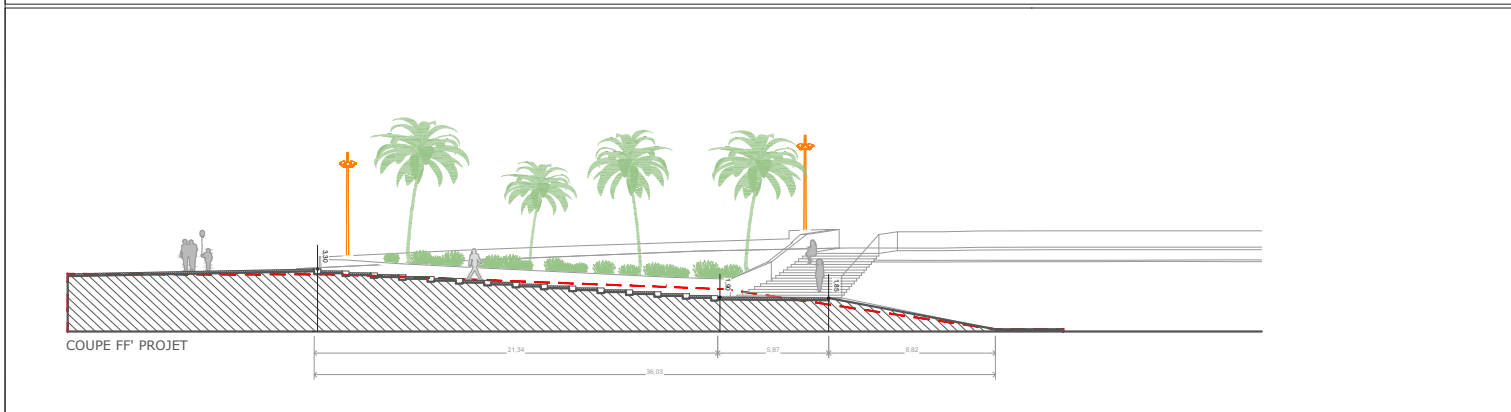
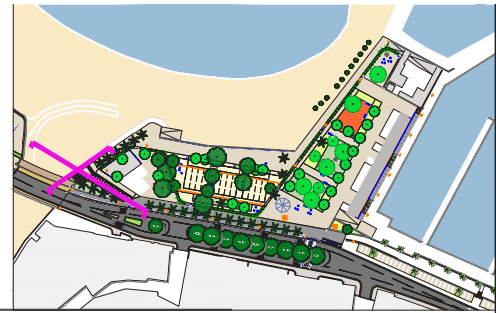
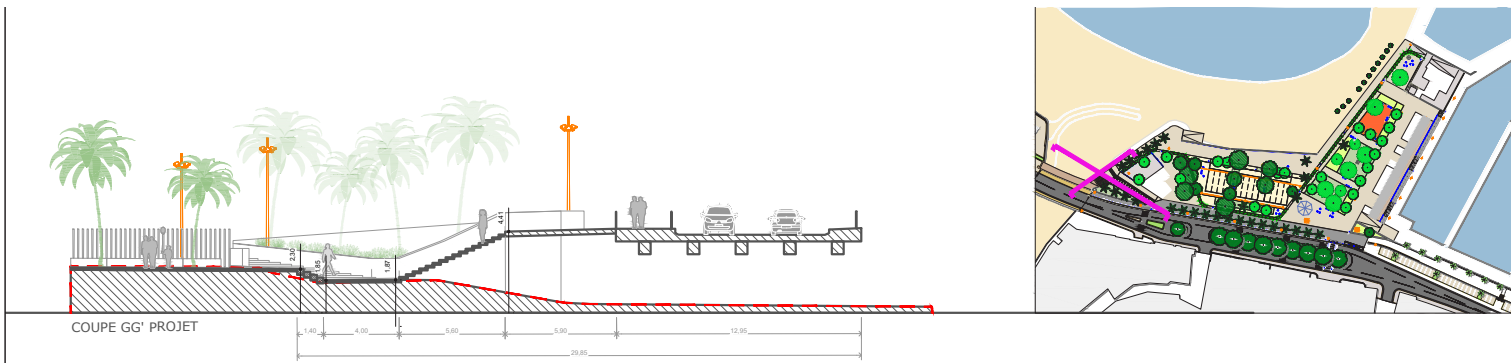


Coupe terrains de pétanque



Coupes transversale des jardins et guinguettes





Coupes de l'accès à la plage et de la nouvelle passerelle



AVP - RÉAMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER SUD DE BANYULS-SUR-MER - AOÛT 2022

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER Tranche 3

PLAN DE FINANCEMENT Prévisionnel

BUDGET H.T.				
Poste de dépense	Montant	Financement	Montant	Taux
Travaux	2 516 000.00	Région Occitanie	503 200.00	20 %
		ETAT	503 200.00	20 %
		Communauté des Communes Albères – Côte Vermille - Illibétris	754 800.00	30.00 %
		Financement Commune	754 800.00	30%
TOTAL	2 516 000.00 €	TOTAL	2 516 000.0 €	100 %

Jean-Michel SOLÉ



www.banyuls-sur-mer.com

6, avenue de la République - 66650 BANYULS SUR MER

☎ 04 68 88 00 62

✉ 04 68 88 04 64

@ contact@banyuls-sur-mer.com

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER Tranche 3

- Désignation du Maître d'œuvre avril 2023
- Publication de l'Avis d'Appel Public à Concurrence travaux juin 2023
- Désignation des entreprises septembre 2023
- Démarrage de travaux octobre 2023
- Fin des travaux octobre 2024

Banyuls sur mer, le 02 mars 2023

Le Maire



Jean-Michel SOLÉ

COMMUNE DE BANYULS SUR MER

**REAMENAGEMENT DU FRONT DE MER
ET DE L'AVENUE PIERRE FABRE**

BZ-09841

DETAIL ESTIMATIF

	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
1	INSTALLATION ET TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Installation	forf	1	41 000,00	41 000,00
	Travaux préparatoires : Marquage, EXE, Signalisation, DOE ...	forf	1	27 300,00	27 300,00
	Dépose mobilier urbain, jardinières, panneaux, poubelles, potelets, racks à vélo, rochers, banc, arceaux, etc.,,	forf	1	8 000,00	8 000,00
	Dépose bordures	ml	590	15,00	8 850,00
	Décroubage et Evacuation	m2	2 950	7,00	20 650,00
	Démolition béton armé	forf	1	1 500,00	1 500,00
	Arrachage d'arbre	forf	1	5 000,00	5 000,00
	Dépose clôture	forf	1	1 000,00	1 000,00
	Démolition muret en pierre et en béton	forf	1	5 000,00	5 000,00
	Dépose Aire de jeux + manège	forf	1	5 000,00	5 000,00
	Dépose chaussée et trottoirs en pavés	m²	2 600	13,00	33 800,00
	Dépose sol souple aire de jeux	m²	220	13,00	2 860,00
	Mise à niveau d'ouvrage existant	forf	1	4 500,00	4 500,00
	Dépose de grille et caniveau avaloir	ens	1	1 000,00	1 000,00
	Démolition des bâtiments (non compris desamiantage)	m²	230	220,00	50 600,00
	Démolition des auvents du yacht club	m²	100	20,00	2 000,00
	<u>sous total INSTALLATION :</u>				<u>218 060,00</u>
1	TERRASSEMENTS				
	Déblais plateforme	m3	250	15,00	3 750,00
	Remblais GNT 0/80 sous structure projet	m3	1 160	20,00	23 200,00
	<u>sous total TERRASSEMENTS :</u>				<u>26 950,00</u>
1	CHEMINEMENTS				
	Pavés en pierre naturelle	m²	890	150,00	133 500,00
	Béton désactivé	m²	3 840	69,00	264 960,00
	Béton balayé	m²	530	59,00	31 270,00
	Stabilisé	m²	1 160	30,00	34 800,00
	Traverses bois pour boulodrome	ml	370	60,00	22 200,00
	Gradins Pierre naturelle	m²	140	186,00	26 040,00
	EPDM	m²	250		Hors VRD
	Béton imprimé	m²	370	84,00	31 080,00
	Escalier accès passerelle - Platelage bois	ens	1		Hors VRD
	Passerelle sur Baillaury - Platelage bois	ens	1		Hors VRD
	Bordures et caniveaux pierre naturelle				
	Bordures de trottoir 20x30	ml	155	80,00	12 400,00

	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
	Bordurettes 8x20	ml	540	45,00	24 300,00
	Reprise bas de façade	m²	45	15,00	675,00
	<u>sous total CHEMINEMENTS :</u>				<u>581 225,00</u>
1	MOBILIER URBAIN				
	Potelet	u	78	200,00	15 600,00
	Borne amovible	u	10	600,00	6 000,00
	Borne amovible	u	2	3 500,00	7 000,00
	Barrière	u	4	350,00	1 400,00
	Garde Corps	ml	125	250,00	31 250,00
	Clous inox	u	39	30,00	1 170,00
	Dalles podotactiles	m²	8	180,00	1 440,00
	Panneau police	u	3	250,00	750,00
	Peinture symbole	m²	20	28,00	560,00
	Peinture ligne	ml	45	2,00	90,00
	Banc périphérique long 2m larg 1m	ml	200	650,00	130 000,00
	Banc escalier larg 0,35m	ml	17	450,00	7 650,00
	Siège métallique	u	32	750,00	24 000,00
	Banc métallique	u	10	1 000,00	10 000,00
	Corbeille métallique	u	20	700,00	14 000,00
	Pergola	m2	250		Hors VRD
	Jeux d'enfants	ens	1		Hors VRD
	Claustra bois du yacht club	m2	80	100,00	8 000,00
	<u>sous total MOBILIER URBAIN :</u>				<u>258 910,00</u>
1	JEUX D'ENFANTS				
	Preparation et contrôle	ft	1	16 000,00	16 000,00
	Sardine x 100 facettée, Dim. 10x5m,	ft	1	98 300,00	98 300,00
	Montage et pose du sardine facettée, Dim. 10x5m,	ft	1	28 000,00	28 000,00
	Sol souple	m²	250	150,00	37 500,00
	Plus-value pour vague	m²	250	50,00	12 500,00
	Divers	ft	1	4 000,00	4 000,00
	<u>sous total JEUX D'ENFANT :</u>				<u>196 300,00</u>
1	MACONNERIE				
	Mur de soutènement côté mer	m3	12	1 000,00	12 000,00
	Mur de soutènement club plongée	m3	7	1 000,00	7 000,00
	Mur de soutènement jardinière	m3	10	1 000,00	10 000,00
	Escalier pierre naturelle 30*35	ml	220	100,00	22 000,00
	<u>sous total MACONNERIE :</u>				<u>51 000,00</u>
1	ESPACES VERTS				
	Pelouse	m²	875	25,00	21 875,00
	Graminés	m²	360	43,00	15 480,00
	Arbuste méditerranéen 150/200	u		140,00	0,00
	Arbre méditerranéen hauteur 6m	u	40	750,00	30 000,00
	Arbre méditerranéen hauteur 9m	u	6	1 500,00	9 000,00
	Arrosage goutte à goutte + aspersion	ens	1	7 000,00	7 000,00
	Massif pied d'arbre + encadrement	u	41	500,00	20 500,00
	<u>sous total ESPACES VERTS :</u>				<u>103 855,00</u>

	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
1	RESEAUX HUMIDES				
	Eaux pluviales				
	Réseau Ø600 Béton 135A	ml		423,00	0,00
	Réseau Ø400 Béton 135A	ml		293,00	0,00
	Réseau Ø300 Béton 135A	ml		228,00	0,00
	Grille plate/concave ou Avaloir	u		750,00	0,00
	Regard béton Ø1000	u		1 200,00	0,00
	Eaux usées				
	Eaux usées - PR	u	1	60 000,00	60 000,00
	Eaux usées - Réseau refoulement PR	ml	20	295,00	5 900,00
	Eaux usées - Réseau	ml	100	295,00	29 500,00
	Eaux usées - Regard Ø1000	u	6	1 200,00	7 200,00
	Eaux usées - Branchement	u	7	2 120,00	14 840,00
	Eau potable				
	Eau potable - Branchement	u	7	2 330,00	16 310,00
	<u>sous total RESEAUX HUMIDES :</u>				<u>133 750,00</u>
1	RESEAUX SECS				
	Eclairage public				
	Branchement Enedis BT pour EP	u	1	2 000,00	2 000,00
	Armoire de commande EP	u	1	2 500,00	2 500,00
	Réseau	ml	780	52,00	40 560,00
	R1 Grand mât aiguille seuils majeur h 14m	u	2	15 000,00	30 000,00
	R3 Ensemble mât-projecteur h 7m	u	20	2 000,00	40 000,00
	R4 Colonne diffusante de jalonnement h 4m	u	7	1 500,00	10 500,00
	R5 Luminaire linéaire led pergola	u	65	150,00	9 750,00
	R6 Guirlande festif	ml	110	450,00	49 500,00
	R7 Projecteur extensifs boulistes	u	7	2 500,00	17 500,00
	Dépose candélabre	u	22	300,00	6 600,00
	Electricité				
	Réseau	ml	260	77,00	20 020,00
	Borne foraine	u	2	3 500,00	7 000,00
	Coffret REMBT	u	8	850,00	6 800,00
	Télécommunications				
	Réseau (hors câbles)	ml	200	51,00	10 200,00
	Chambre L2T	u	2	500,00	1 000,00
	Branchement	u	7	140,00	980,00
	<u>sous total RESEAUX SECS :</u>				<u>254 910,00</u>
###	BATIMENT				
	BATIMENT				
	Gros œuvre	m²	128	530,00	67 840,00
	Étanchéité	m²	220	100,00	22 000,00
	Menuiseries	u	1	63 500,00	63 500,00
	Facade enduit	m²	448	30,00	13 440,00
	Bardage bois	m²	308	210,00	64 680,00
	Aménagements intérieurs WC	u	16	600,00	9 600,00
	<u>sous-total batiment</u>				<u>241 060,00</u>
	PERGOLA				
	Gros œuvre	m²	19	500,00	9 500,00
	Structure	m²	2 900	7,50	21 750,00

	Désignation	un	Qté	P.U.	P.Total
	Bardage bois	u	325	210,00	68 250,00
	sous-total pergola				99 500,00
	<u>sous total BATIMENT :</u>				<u>340 560,00</u>
###	PASSERELLE				
	BATIMENT				
	Micropieux 50 T	ft	1	15 000,00	15 000,00
	Voile et massifs	ft	1	15 000,00	15 000,00
	Structure passerelle principale	u	113	1 750,00	197 750,00
	Structure passerelle escalier liaison	m ²	28	1 950,00	54 600,00
	Platellage principal	m ²	113	150,00	16 950,00
	Platellage liaison	u	28	150,00	4 200,00
	Garde-corps	m ²	45	600,00	27 000,00
	Imprevu		1	20 000,00	20 000,00
	<u>sous total PERGOLA :</u>				<u>350 500,00</u>
1	Montant des travaux : VRD + BATIMENT + JEUX + PASSERELLE H.T. en EUROS				2 516 020,00 €

###	TRAVAUX EN REGIE				
	Travaux de dépose réalisé en régie				91 660,00 €
1	Montant des travaux sans depose mobilier H.T. en EUROS				2 424 360,00 €

Edité le 2022-08-05